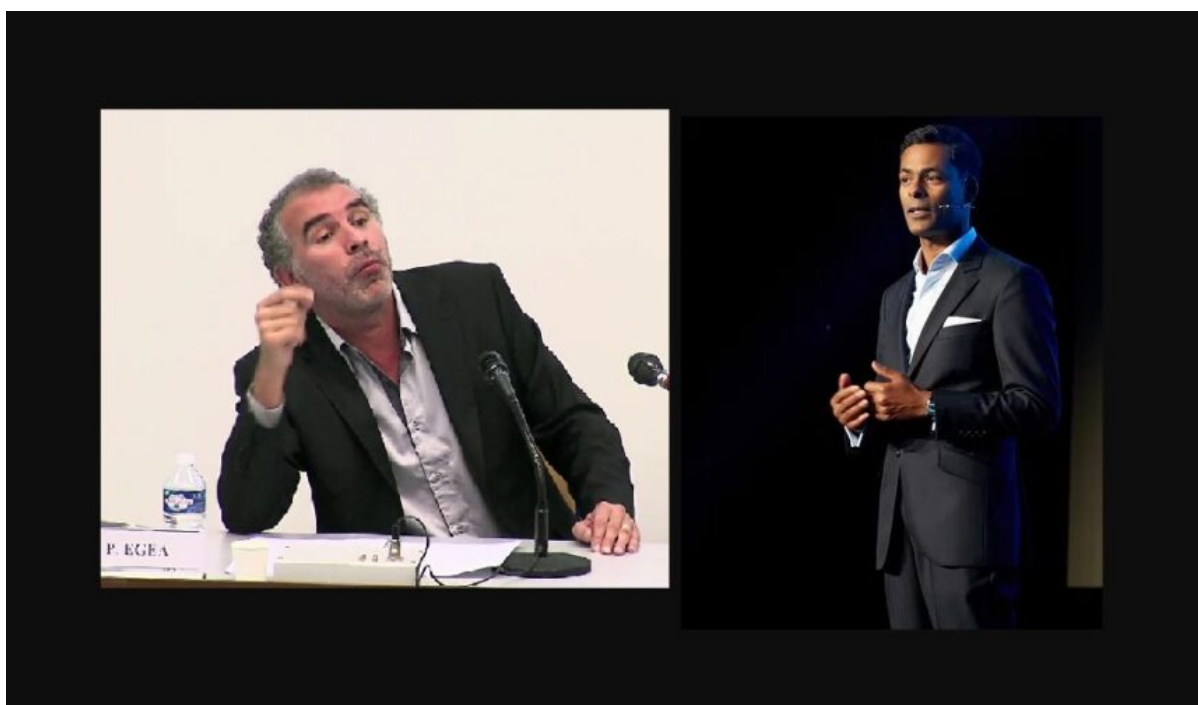


L'Élysée sélectionne deux intervenants pour aiguiller la réforme institutionnelle Outre-mer

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / STÉPHANE AUGIER

26 janvier 2024



Le président de la République a chargé Pierre Egea et Frédéric Monlouis de formuler des propositions de réforme des statuts des territoires d'Outre-mer. Serge Letchimy, le président de la collectivité de Martinique, salue dans un communiqué cette annonce qu'il interprète comme une réponse aux engagements pris par Emmanuel Macron envers les élus d'Outre-mer, à la suite à sa lettre du 10 janvier dernier.

Dans cette correspondance, Letchimy avait relancé la question de la nomination des deux personnalités qualifiées, chargées, après négociation avec les exécutifs locaux, de présenter une feuille de route et des propositions d'évolutions institutionnelles prenant en compte les enjeux de

développement propres à chaque territoire.

Selon l'Élysée, la « mission des experts consiste à nourrir le dialogue sur les évolutions institutionnelles » en se rendant dans les Outre-mer pour recueillir les préoccupations des élus et de la population. Une tâche qui s'annonce complexe. Chaque territoire ayant ses propres priorités et visions en matière d'évolution institutionnelle, quand il ne s'agit d'absence de vision ou d'intérêt tout court à l'instar des citoyens guadeloupéens qui ont été interrogés par référendum deux fois et ont dit deux fois qu'ils refusaient toute évolution institutionnelle.

Frédéric Monlouis-Félicité est auteur. Ses derniers livres sont parus en 2017. Sociétal 2017 - Sans totem ni tabou : pour en finir avec les idées reçues éditions Eyrolles ; Chapitre "Les grandes entreprises et la politique étrangère française" In : Notre intérêt national éditions Odile Jacob. Il est diplômé de l'école militaire Saint-cyr, de l'Institut des hautes études de la défense nationale et de l'Institut européen d'administration des affaires. Il a commencé sa carrière en tant qu'officier avant de rejoindre le secteur privé, où il a notamment été délégué général du think tank français l'Institut de l'entreprise puis conseiller auprès du président de Vinci autoroutes entre 2019 et 2023. Il a développé une expertise dans les recommandations aux décideurs politiques inspirées de la prospective économique.

Pierre Egéa est docteur en droit public, membre du corps professoral de l'université Toulouse 1 Capitole. Il est spécialisé en droit des libertés et droit administratif. Il a été pendant plus de 6 ans avocat pénaliste en Guadeloupe. Il a enseigné à l'université des Antilles, campus de Schœlcher 2002 à 2008. Il y a dirigé la thèse de Marie-Françoise Gaël-Moutou sur « L'émigration des Guadeloupéens et des Martiniquais au Panama et leur contribution au développement de la Nation de 1880 à 2008 ».

Les intervenants devraient recevoir leur lettre de mission dans les jours à

venir, et une lettre d'information est en cours d'envoi à tous les élus ultramarins afin de les informer des experts choisis. La démarche tranche singulièrement avec celles de Nouvelle Calédonie et de Corse où l'État n'apparaît pas en commanditaire des travaux en vue de propositions d'évolutions institutionnelles. Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, se rendra, « début février », en Corse pour « faire un point d'étape » concernant les discussions sur l'évolution du statut de l'île vers une plus grande autonomie, a indiqué, ce mercredi 24 janvier, le Premier ministre, Gabriel Attal.

Les élus d'Outre-mer avaient été conviés fin octobre 2023 à l'Élysée pour un déjeuner de travail avec le président de la République. L'objectif de cette rencontre était d'apaiser les inquiétudes des élus qui avaient signé l'appel de Fort-de-France. Ces derniers regrettaient que les questions institutionnelles aient été négligées lors des deux Comités interministériels des Outre-mer (Ciom) de 2023, et exprimaient leur mécontentement quant au fait que la prochaine réforme constitutionnelle se concentre sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et celui de la Corse.